

**Attestation de prise en charge par l'employeur
de la formation à l'ICH-Paris
année universitaire 2025-2026**

Nom (raison sociale) de l'employeur :

N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'employeur :

.....

Interlocuteur au sein de l'employeur pour la facturation :

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone de l'interlocuteur :

Courriel de l'interlocuteur :

Courriel du service facturation

Adresse de facturation si différente de celle déjà mentionnée :

.....

Informations à indiquer sur la facture (éventuellement) :

.....

L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :

☐ Mme ☐ M.

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Si l'intervention d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) est sollicitée :

Nom de l'organisme :

N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse postale de l'organisme :

.....

Nom du référent :

Nom et prénom :

Titre ou fonction :

N° de téléphone :Courriel :

PLAN DE FORMATION à l'ICH Paris 2025-2026
(Début des enseignements : 13 octobre 2025 - Fin des enseignements : 5 juin 2026)

Indiquez dans ce tableau les unités d'enseignement (UE)¹ choisies, la modalité

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	Cours du soir - Hybride	Cours du jour	Tarif employeur ou organisme financeur
	Le UE d'initiation au droit			
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (6 crédits)	☐	☐	☐ 1000 €
	L'UE immobilière générale			
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	☐	☐	☐ 1000 €
	Les UE immobilières spécialisées			
DRM101	Planification urbaine et autorisation d'urbanisme (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM108	Économie immobilière (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM110	Droit du logement social (6 crédits)		☐	☐ 1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)		☐	☐ 1000 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM119	Enjeux environnementaux et immobilier (6 crédits)	☐		☐ 1000 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3crédits)		☐	☐ 500 €
DRM129	Financement immobilier privé (3 crédits)		☐	☐ 500 €
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM132	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM133	Baux d'habitation (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM134	Baux commerciaux (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM137	Techniques de négociation immobilière (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments (3 crédits)		☐	☐ 500 €
DRM140	Fiscalité immobilière générale (3 crédits)		☐	☐ 500 €
DRM142	Sociétés immobilières (3 crédits)		☐	☐ 500 €
DRM143	Statuts d'occupation des biens immobiliers (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM144	Autorisations patrimoniales et archéologie préventive. (3 crédits)	☐		☐ 500 €
DRM145	Construction durable (3 crédits)		☐	☐ 500 €
DRM146	Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments (3 crédits)		☐	☐ 500 €
	TOTAL			

***Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).**

Une convention de formation entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature et renvoyée à l'ICH impérativement. Le montant de la formation mentionné ci-dessus sera à régler au Cnam sur présentation d'une facture.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme. Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH sur présentation des feuilles individuelles de présence pour les regroupements en présentiel des cours du soir hybride, des signatures sur les feuilles d'émargement pour les cours du jour et du relevé de connexion pour les cours à distance.

Pour l'employeur : Nom et prénom :

Titre ou fonction :

Fait à Paris, le

« Bon pour accord », cachet de l'entreprise et signature